

**MANDAT  
AOÛT 2017**

*\*AFIN D'ALLÉGER LE PRÉSENT TEXTE, NOUS AVONS EMPLOYÉ LE MASCULIN COMME GENRE NEUTRE POUR DÉSIGNER AUSSI BIEN LES FEMMES QUE LES HOMMES.*

**RAPPORTS HIÉRARCHIQUES**

1. Le Comité est un comité permanent de l'Organisation canadienne des physiciens médicaux (OCPM).
2. Le président du Comité est un membre du Conseil d'administration (CA) de l'OCPM.
3. Le président présentera un rapport écrit au CA de l'OCPM avant chacune des réunions en personne du CA et l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'OCPM.

**RAISON-D'ÊTRE**

Le Comité a la responsabilité d'assurer ce qui suit :

1. Promouvoir et soutenir l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel en physique médicale des membres de la profession.

**RESPONSABILITÉS ET TÂCHES**

1. Coordonner et organiser le travail de l'OCPM en ce qui concerne l'éducation et la formation, et surveiller le rendement par rapport aux objectifs convenus et aux cibles fixées dans le plan stratégique.
2. Faire rapport régulièrement au CA de l'OCPM, y compris présenter un rapport biannuel, des recommandations et un budget annuel pour approbation.
3. Surveiller et soutenir toutes les activités d'éducation, incluant l'École d'hiver.
4. Évaluer le besoin de l'École d'hiver et d'autres activités d'éducation organisées de temps à autre par l'OCPM, les surveiller et les soutenir.
5. Conseiller le CA de l'OCPM sur les questions relatives à la Commission on Accreditation of Medical Physics Educational Programs Inc. des États-Unis (CAMPEP) et fournir au CA de l'OCPM une liste de mises en candidature pour le CA de la CAMPEP.
6. Surveiller le Comité étudiant et le soutenir.
7. Surveiller le Comité des résidents et le soutenir.
8. Surveiller le Comité directeur du programme de résidence et le soutenir.
9. Soutenir financièrement les activités régionales d'éducation en matière de physique médicale au Canada présentées par les membres de l'OCPM.
10. S'assurer que les activités d'éducation élaborées par l'OCPM sont certifiées.

## **MEMBRES DU COMITÉ**

Le Comité est composé des membres qui suivent :

1. un président avec un mandat de trois ans approuvé par le CA de l'OCPM;
2. le vice-président du CA de l'OCPM;
3. le président ou les co-présidents du sous-comité des étudiants;
4. le président du sous-comité des résidents;
5. le président du sous-comité directeur du programme de résidence;
6. le président de l'École d'hiver;
7. le représentant de la CAMPEP;
8. d'autres membres au besoin.

Les membres du comité seront invités à accomplir un mandat de trois ans et peuvent accomplir au maximum deux mandats consécutifs. Un membre du comité qui a accompli deux mandats peut se joindre de nouveau au comité après une période d'un an. Remarque : le président du comité peut juger dans des circonstances particulières que le comité sera mieux servi par la participation continue d'un membre qui a accompli deux mandats. Dans ces circonstances, le président du comité peut choisir d'inviter le membre à continuer à siéger au comité.

## **RÉUNIONS**

1. Le Comité devrait se réunir au moins deux fois par année, par téléconférence ou en personne.
2. Le quorum est constitué du président du Comité et d'au moins trois autres membres.
3. Les réunions feront l'objet d'un procès-verbal et toutes les décisions seront inscrites.
4. Le Comité fonctionnera autant que possible par consensus, autrement la décision majoritaire sera respectée. Le président possédera le vote prépondérant en cas d'égalité. Les recommandations à l'intention du CA de l'OCPM peuvent aussi inclure une opinion minoritaire.

## **BUDGET**

Un budget annuel pour le Comité sera préparé et soumis au trésorier de l'OCPM.